

Impôt sur les revenus de 2024
Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ROUEN
SAID ROUEN
38 COURS CLEMENCEAU
76037 ROUEN CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 30 16 523 644 197
Déclarant 2 (C) : 30 05 578 912 063
Référence de l'avis : 25 76 A366050 68
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

154 RUE CERISIERS

76480 DUCLAIR

Numéro FIP : 760 06 10 8761078789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2025
Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 76035

HAUDRECHY VICTORIEN
OU BIAUD CECILE NOELLE MONIQUE
154 RUE CERISIERS
76480 DUCLAIR

Somme qui vous est remboursée

248,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2024.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP ROUEN
SAID ROUEN
38 COURS CLEMENCEAU

76037 ROUEN CEDEX

**Vous serez remboursé par virement le 25/07/2025
sur le compte bancaire suivant :**
FR76 1027 8021 460X XXXX XXX0 231
Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 46 656
Nombre de parts : 3,25

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : HAUDRECHY VICTORIEN
Déclarant 2 - Nom de naissance : BIARD CECILE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
O				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1		2		3,25

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Détail des revenus			
Salaires.....	25305	23029	
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0	0	
Total des salaires et assimilés ²	25305	23029	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2531	- 2303	
Salaires, pensions, rentes nets.....	22774	20726	43500
Revenu brut global.....			43500
Revenu imposable.....			43500
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			675
Décote.....			- 675
Impôt total avant crédits d'impôt.....			0
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré	Montant retenu	
Frais de garde des jeunes enfants.....	601	601	
Montant du crédit d'impôt calculé.....			- 301
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			- 301
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :			- 301
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :			+ 53
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :.....			- 248
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE			248
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.			
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Revenu fiscal de référence ²⁵ 46656

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	Déclar. 1	Déclar. 2
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	3426	81
		3083	73

PLAFOND EPARGNE RETRAITE
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :

Plafond total de 2023.....	Déclar. 1	Déclar. 2
	16741	16741
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	4114	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....	+ 4399	+ 4399
Plafond calculé sur les revenus de 2024.....	+ 4637	+ 4637
Plafond pour les cotisations versées en 2025.....	= 17264	= 17264

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition..... 11,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.